



## **VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (V.A.E.)**

**Le CECOP est habilité pour l'accompagnement à la rédaction des dossiers V.A.E. , et signataire de la Charte Qualité Régionale.**

**Nos conseillers vous permettent de construire un livret optimal et vous entraînent à l'entretien devant le jury.**

Que vous soyez salarié(e) ou demandeur d'emploi, cette prestation est prise en charge financièrement.

Veillez nous consulter pour une assistance totale au montage du dossier.